



## LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE MONDE 2004

# SEPT MESURES À PRENDRE

Les 65 millions de filles qui ne vont pas à l'école ne s'imposeront jamais à l'attention du monde de la même façon qu'une guerre, mais elles n'en vivent pas moins une situation d'urgence. À tous les échelons de la société, les dirigeants doivent de toute urgence prendre les dispositions concrètes suivantes :

**1. Faire de l'éducation des filles un volet essentiel de l'effort de développement**, en veillant à ce que les principes relatifs aux droits fondamentaux inspirent les programmes de développement économique et en protégeant expressément l'accès des filles aux services publics. Mettre l'accent sur l'« égalité de résultat », ainsi que sur l'égalité des chances, et respecter le droit des enfants et de leur famille de prendre part à la prise des décisions qui les concernent directement.

**2. Instaurer une culture nationale en faveur de l'éducation des filles**, de façon que les communautés soient aussi scandalisées et préoccupées par le fait que des filles ne puissent aller à l'école qu'elles le sont par le cas des garçons et des filles dont l'exploitation dans le travail est plus visible. Les pouvoirs publics doivent systématiquement et publiquement recenser le nombre de filles n'allant pas à l'école et évaluer et élargir les projets qui réussissent à améliorer l'éducation des filles. Les pays devraient envisager d'adopter une taxe pour l'éducation ou une surtaxe sur les produits de base, qui servirait exclusivement à inscrire les filles ou les garçons à l'école jusqu'à ce que la parité entre les sexes y soit réalisée.

**3. Interdire les frais de scolarité quels qu'ils soient.** L'école primaire doit être gratuite, universelle et obligatoire, et les parents doivent pouvoir choisir le type d'instruction à offrir à leurs enfants. Il faut supprimer immédiatement tous les frais, de scolarité et autres, à l'école primaire.

**4. Ne pas cantonner la réflexion au secteur de l'éducation**, en intégrant les politiques éducatives aux plans nationaux de réduction de la pauvreté et en mettant

en œuvre à plus grande échelle les programmes qui donnent satisfaction. Les pays doivent œuvrer en faveur de l'éducation des filles au moyen de lois contre la discrimination, de l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de programmes de prévention du VIH/SIDA, de programmes en faveur du jeune enfant qui traitent les garçons et les filles sur un pied d'égalité et redoubler d'efforts pour réduire la violence et mettre les enfants à l'abri de la maltraitance.

**5. Faire des écoles des centres de développement communautaire**, en particulier pour les enfants dont les parents sont morts du VIH/SIDA et pour ceux qui vivent en période de conflit ou en situation d'urgence. Les écoles, qui se sont avérées le moyen le plus efficace et le plus économiquement viable de protéger les jeunes contre l'infection par le VIH, doivent devenir le bastion de la lutte contre le VIH/SIDA et d'autres menaces qui pèsent sur les enfants et les jeunes.

**6. Intégrer les stratégies nationales** à trois niveaux : investissements, politiques et institutions; prestation de services; et cadres conceptuels, plus précisément ceux des démarches fondées sur les droits économiques et les droits de l'homme.

**7. Augmenter le financement international en faveur de l'éducation**, en affectant 10 pour cent de l'aide publique à l'éducation de base, la priorité étant accordée aux programmes en faveur des filles. Les pays industrialisés doivent honorer l'engagement qu'ils ont pris d'allouer au moins 0,7 pour cent de leur produit national brut au titre de l'aide, et au moins 0,15 pour cent en faveur des pays les moins avancés.